

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

participation patronale Question écrite n° 5911

Texte de la question

M. Gilles Lurton attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur les inquiétudes des organismes du « 1 % logement » concernant les prélèvements supplémentaires envisagés sur leurs ressources. En effet, ces derniers s'inquiètent d'une éventuelle ponction additionnelle significative de 1,8 milliard d'euros sur les ressources du réseau en 2013, soit la totalité des sommes collectées auprès des entreprises dans le cadre du « 1 % logement ». Cette ponction remettrait en cause la pérennité des actions des organismes du « 1 % logement » et priverait Action logement de ses moyens financiers dont bénéficient 600 000 salariés chaque année dans le cadre d'aides à l'accès au logement, et donc à l'emploi. En outre, le projet déployé par Action logement et les partenaires sociaux dans l'accord national interprofessionnel signé le 18 avril 2012 intitulé « faciliter l'accès au logement pour favoriser l'accès à l'emploi » serait compromis, alors que les actions engagées commencent à porter leurs fruits. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir clarifier la position du Gouvernement concernant le projet de taxation supplémentaire, ainsi que les mesures qu'il entend prendre afin de garantir la pérennité des initiatives d'Action logement en faveur du logement des salariés et du développement économique de nos territoires.

Texte de la réponse

Le gouvernement souhaite assurer la pérennité financière du réseau Action Logement sur la durée, afin qu'il puisse être un investisseur efficace au service du logement des salariés, de la performance des entreprises, et de la compétitivité du pays. C'est ainsi qu'en septembre 2012, un accord avait pu être trouvé, qui intégrait des mesures souhaitées par les partenaires sociaux en faveur des salariés et des jeunes ainsi qu'une contribution importante aux politiques de l'Etat (1 200 millions devraient ainsi être versés au profit du fonds national d'aide au logement -FNAL- et de l'agence nationale de la rénovation urbaine), contribution qui avait reçu tant dans son principe que son montant, l'accord des partenaires sociaux. Parallèlement, l'Etat, soucieux de pérenniser les interventions d'Action Logement, lui avait octroyé des ressources complémentaires sur fonds d'épargne, ressources qui ont été largement mobilisées par les partenaires sociaux. Pour la période 2015-2019, le retour à une relation contractuelle entre l'Etat et les partenaires sociaux, mieux à même de conforter une relation de confiance, doit permettre de définir des objectifs prioritaires partagés entre l'Etat et les partenaires sociaux, tout en tenant compte des enjeux d'économies du pacte de responsabilité et de solidarité, qui bénéficie aux entreprises et à leurs salariés.

Données clés

Auteur: M. Gilles Lurton

Circonscription: Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 5911 Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé: Budget

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE5911

Ministère attributaire : Finances et comptes publics

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>2 octobre 2012</u>, page 5301 Réponse publiée au JO le : <u>30 septembre 2014</u>, page 8264